

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

FICTION FRANÇAISE : UNE AMBITION A L'EPREUVE D'UNE REALITE ECONOMIQUE COMPLEXE

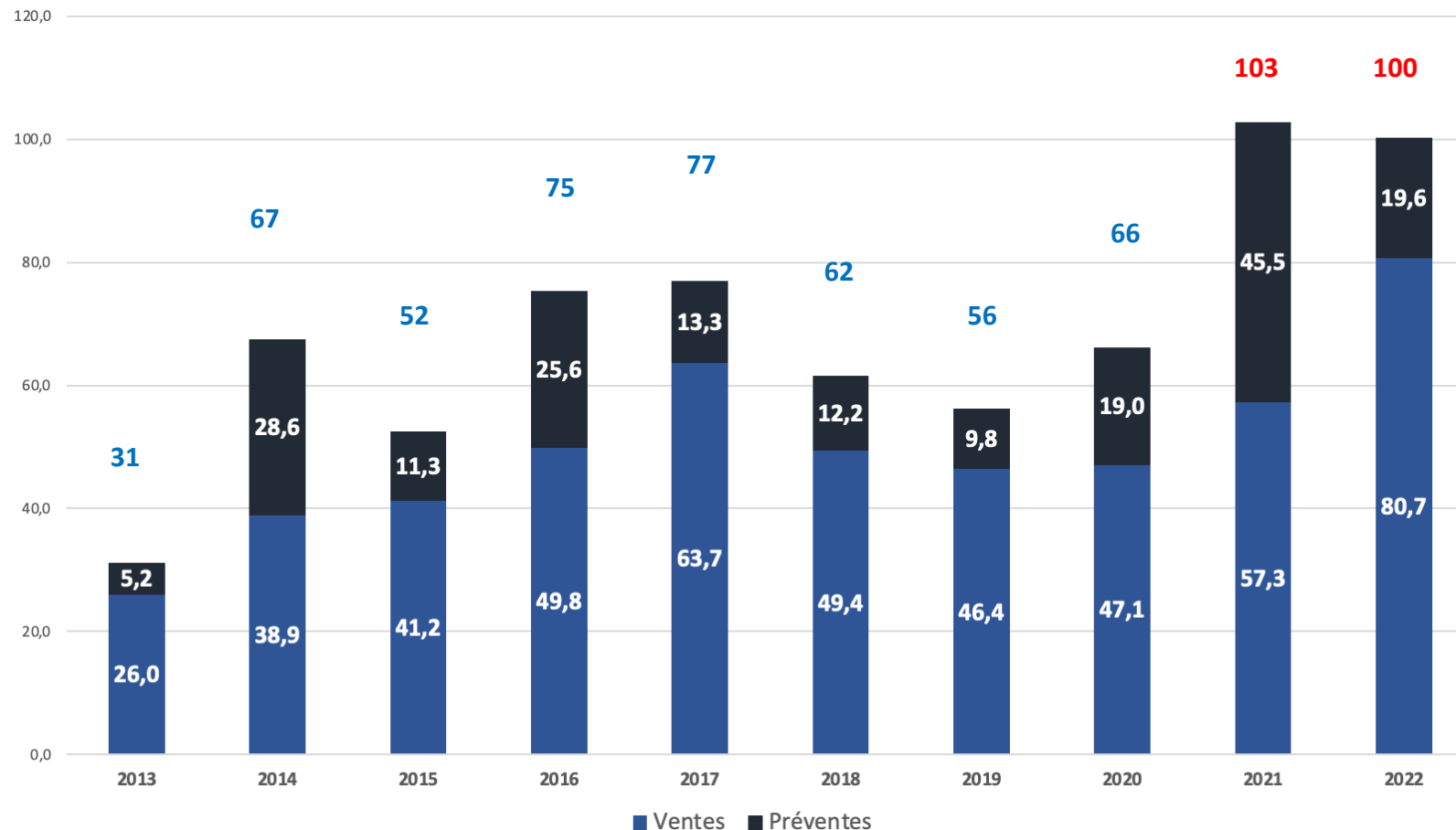
Vendredi 15 septembre 2023, La Rochelle



Des indicateurs qui confirment la dynamique de la fiction française

Les exportations se stabilisent au plus haut niveau

La fiction est devenue n°1 des ventes de programmes audiovisuels



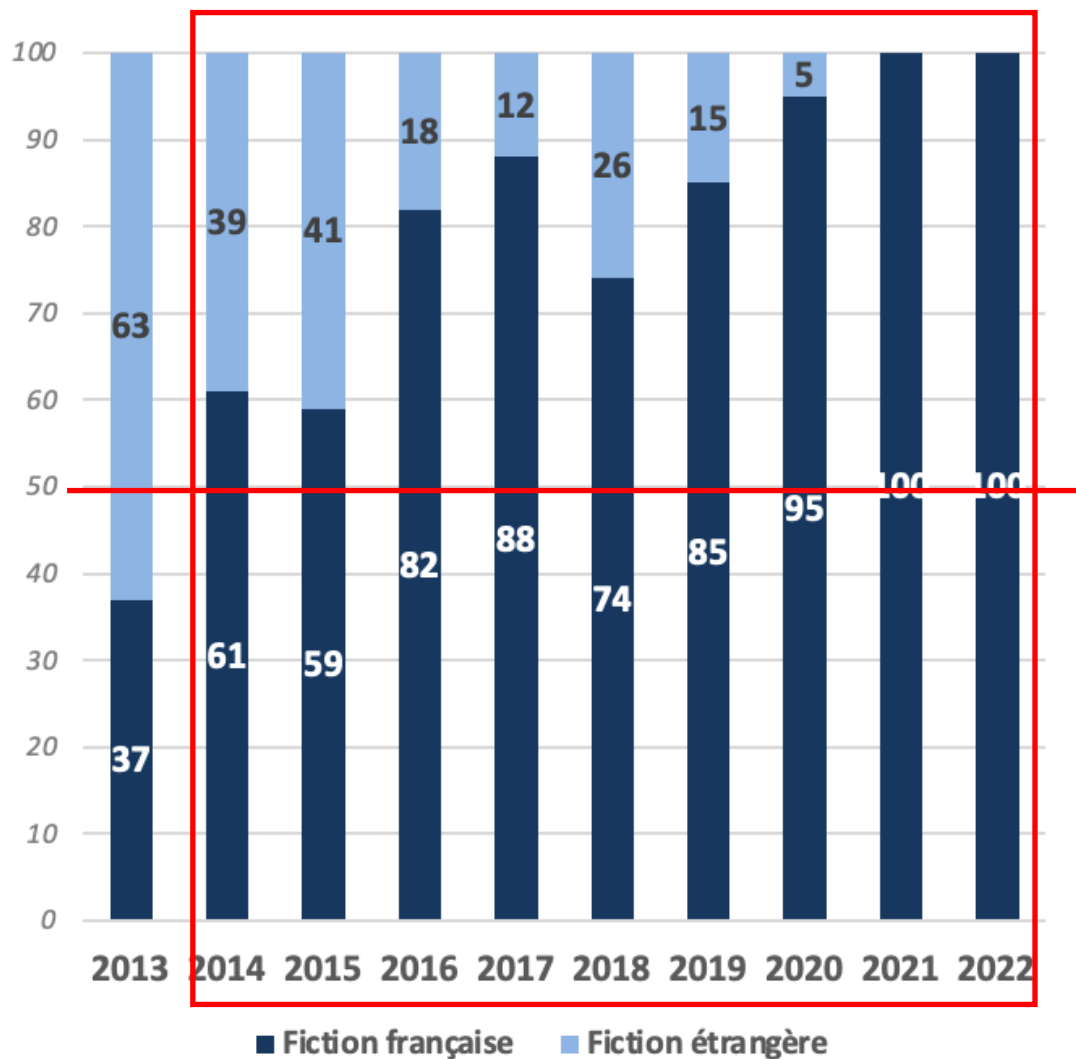
Le cap symbolique des 100 M€ est franchi pour la seconde année consécutive

Des exportations qui ont triplé en 10 ans.

Un financement international de la production audiovisuelle aidée en recul en 2022
Coproductions étrangères = 13,4 M€ (-50%)

Audiences : un leadership de la fiction française depuis 9 ans sur les chaînes hertziennes ...

100 meilleures audiences de fiction



Septembre Productions
Itinéraire Productions
10,9 millions



Passion Films

7,2 millions



FranceTV Studio

6,7 millions



La fiction française, numéro 1 sur 5 diffuseurs en 2022



Kabo Family

4,1 millions



Les Films Entre 2 et 4
Making Prod

1,3 million



1,6 million



... qui se confirme au 1^{er} semestre 2023



Septembre Productions
Itinéraire Productions

10,4 millions



Passion Films

6,4 millions



FranceTV Studio

6,4 millions



Fiction FR : 93 des 100 meilleures audiences de fiction



Calt Production

3,4 millions



Cheyenne Federation

1,1 million

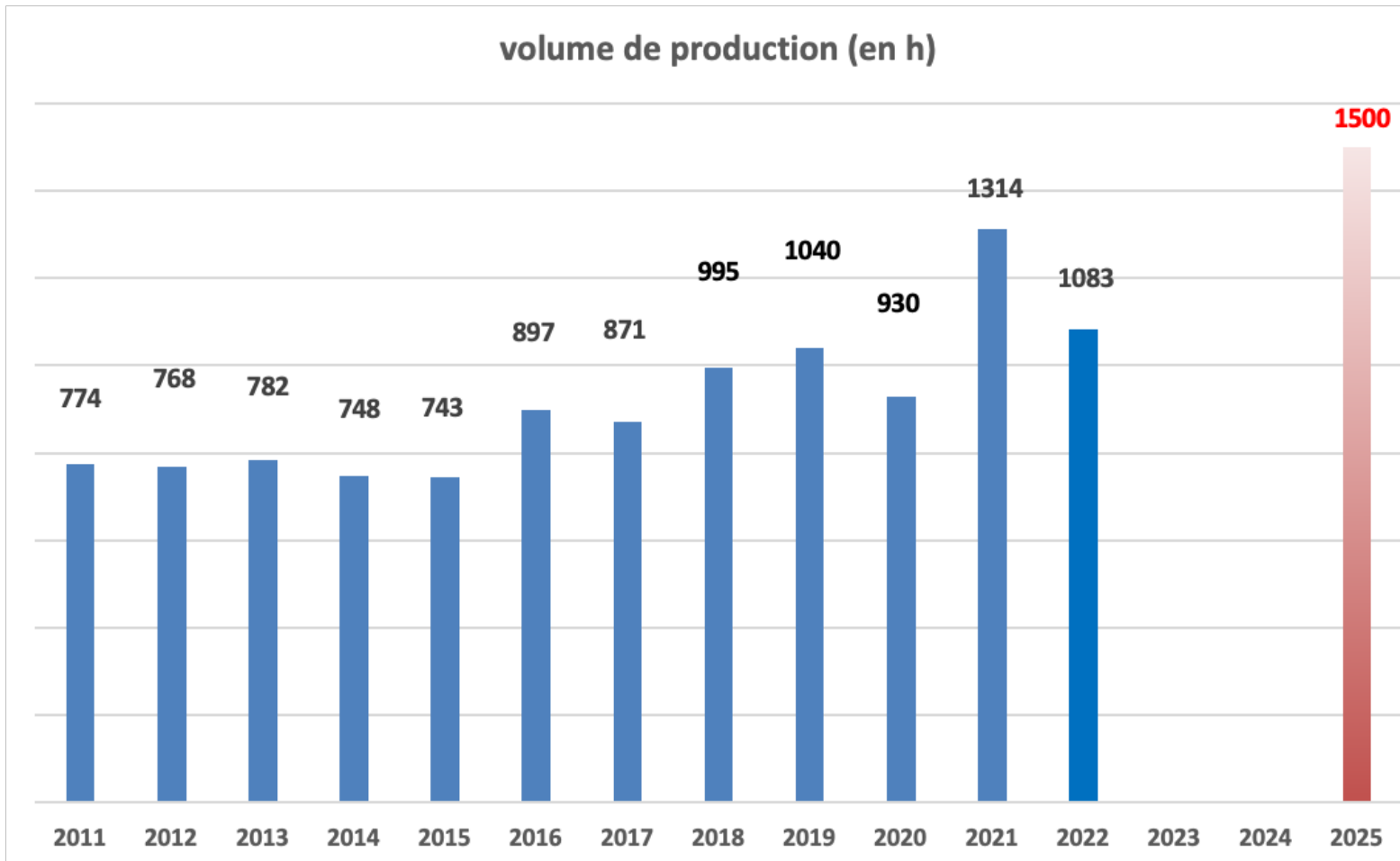


1,6 million



Volume de production : l'objectif des 1 500 heures est-il toujours d'actualité ?

Volume de production CNC : un recul conjoncturel

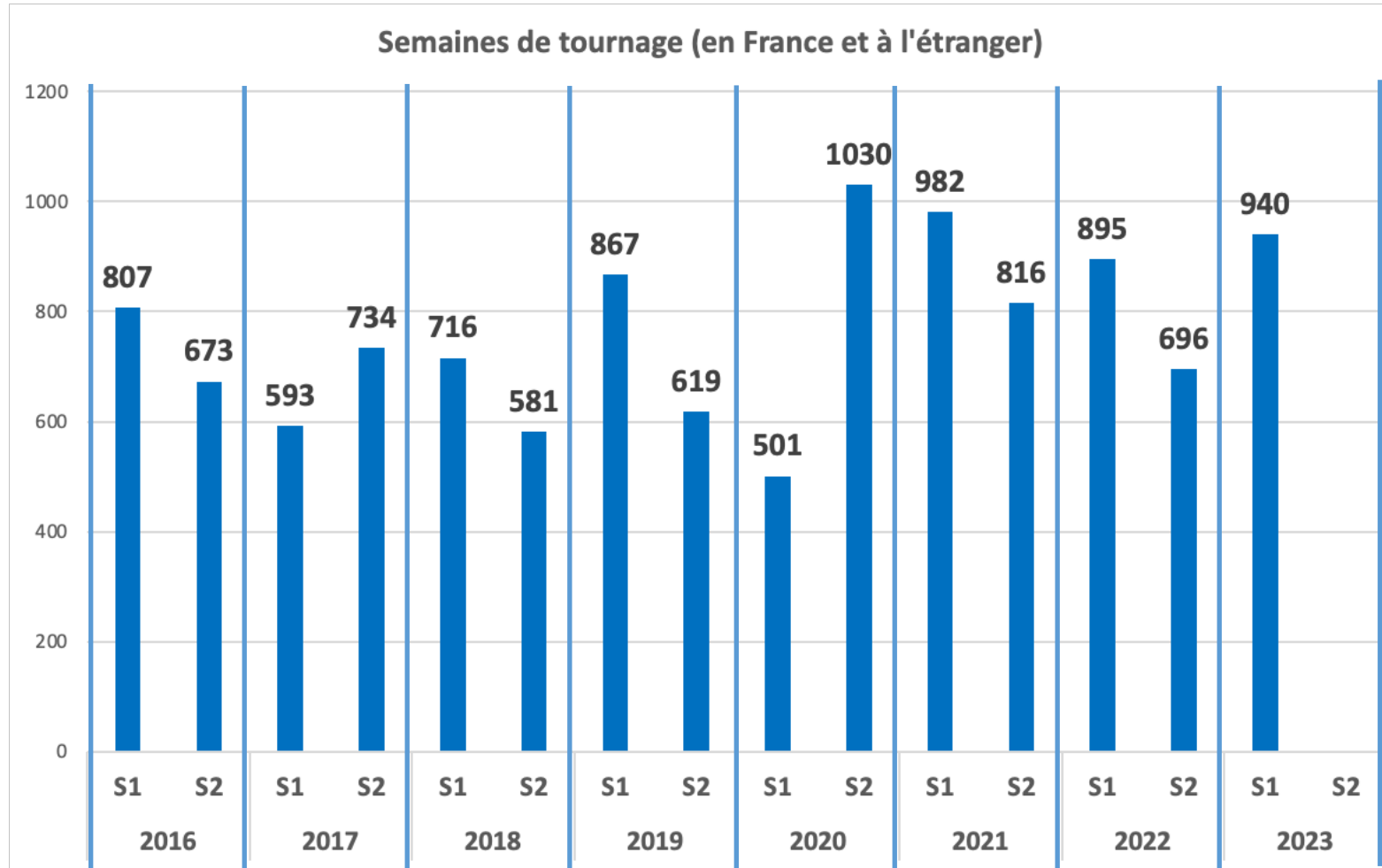


Un volume de production en recul de 17,6% en 2022

Un ralentissement mondial depuis la mi-2022 : les annonces de commandes de séries de fiction sont en recul de 20% au T1 23 par rapport au T1 22

L'objectif de 1 500 heures /an reste en ligne de mire avec la relance de *Plus belle la vie* sur TF1, le lancement d'un feuilleton 2024 sur M6 et la montée en puissance des plateformes US

Tournages : une année 2023 sur des bases élevées



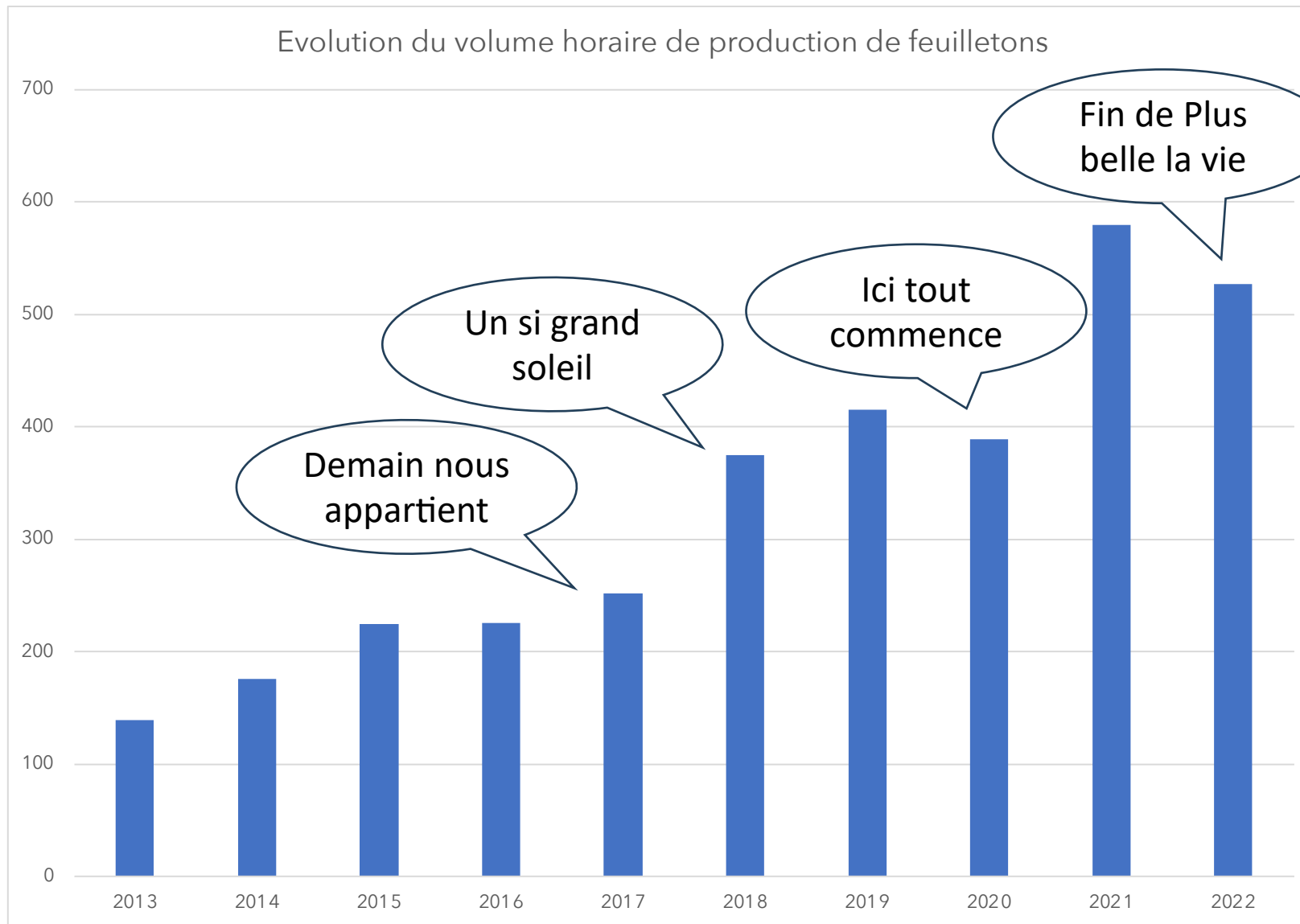
1600 semaines de tournage en 2022 contre près de 1800 semaines en 2021

S1 2023 : 3^{ème} meilleur semestre derrière le S2 2020 et S1 2021 (effets post-covid19)

Un été 2023 qui semble avoir été dynamique en termes de tournages

Une année 2024 qui sera atypique avec les JO de Paris

Un volume de production porté par les feuilletons

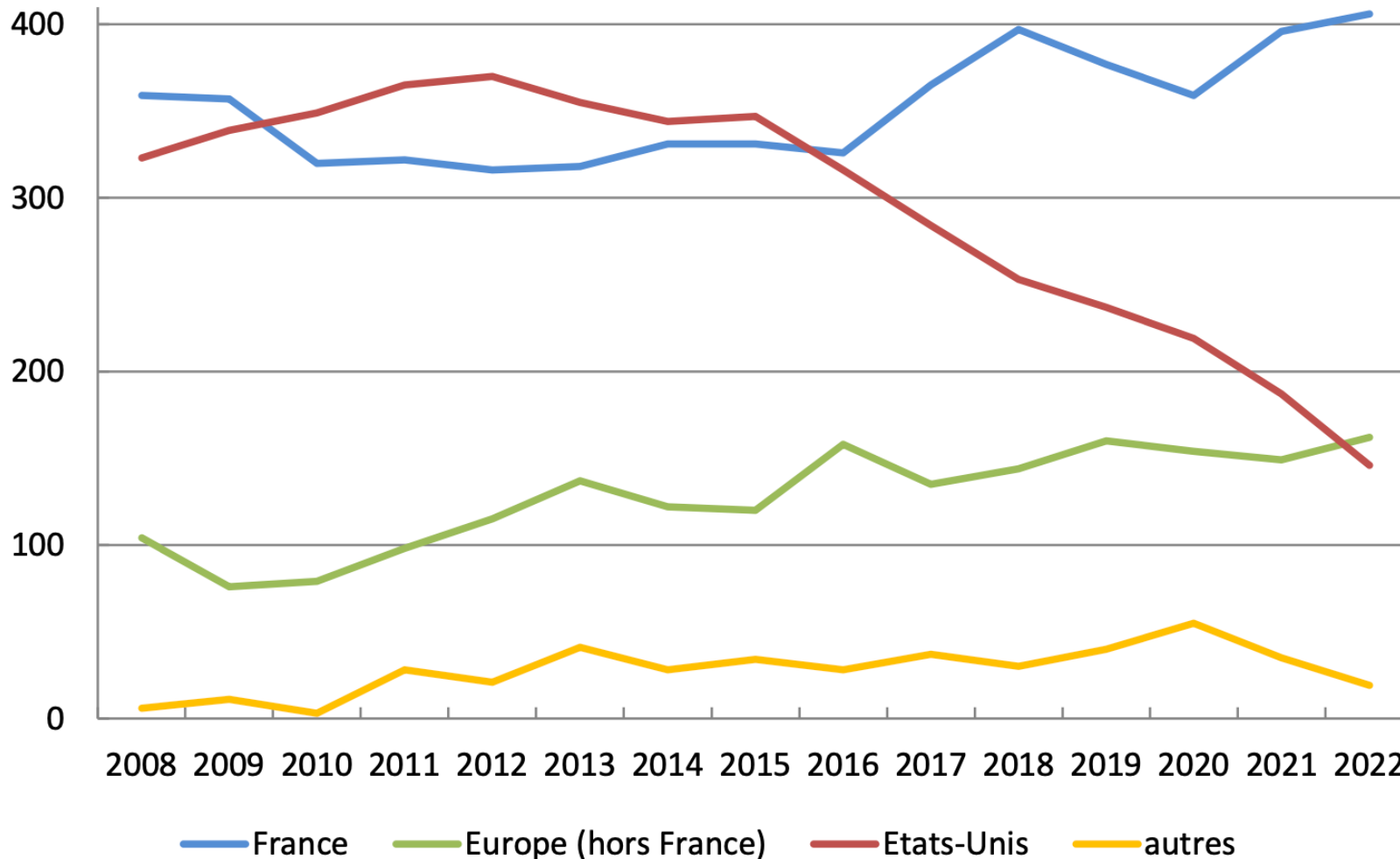


En 10 ans, le volume de production des feuilletons a été multiplié par 4 et leur part relative par plus de 2,5

En 2022, les feuilletons représentent près de 50% du volume de production et le quart du total des devis.

Domaine réservé des filiales de production des éditeurs de services : Newen, Francetv. studio

L'activité de la production indépendante se concentre sur les 1^{ères} parties de soirée



— France — Europe (hors France) — Etats-Unis — autres

Sur les chaînes nationales historiques : TF1, France 2, France 3, Canal+, M6, Arte

En 2022, 733 soirées de fiction en 1^{ère} partie de soirée sur les chaînes historiques dont 55% françaises (-11,5% par rapport à 2016)

En 2022, 280 soirées inédites EOF (70%). +29% en dix ans

En dix ans, doublement du nombre de nouvelles séries françaises proposées en 1^{ère} partie de soirée (de 14 en 2013 à 29 en 2022)

Volume de production : quel poids pour les plateformes US ?

CNC : bilan du FSP

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Fin 2021 : création du Fonds sélectif plateforme (FSP) pour les productions indépendantes des producteurs délégués français à destination exclusive des PF étrangères

7 commissions

14 projets aidés pour un montant total de 2,6 M€ de soutien

9 œuvres de fiction
3 œuvres documentaire
1 œuvre d'animation
1 court métrage

6

NETFLIX

5

prime video

3

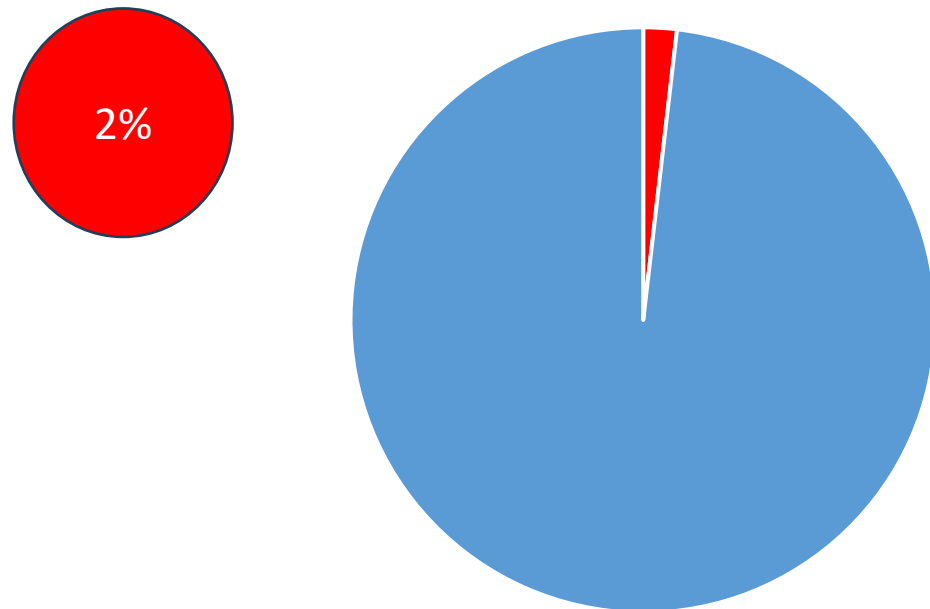
Disney+

Ouverture du FSA en 2023

Plateformes : une part marginale dans la production de fiction aidée par le CNC

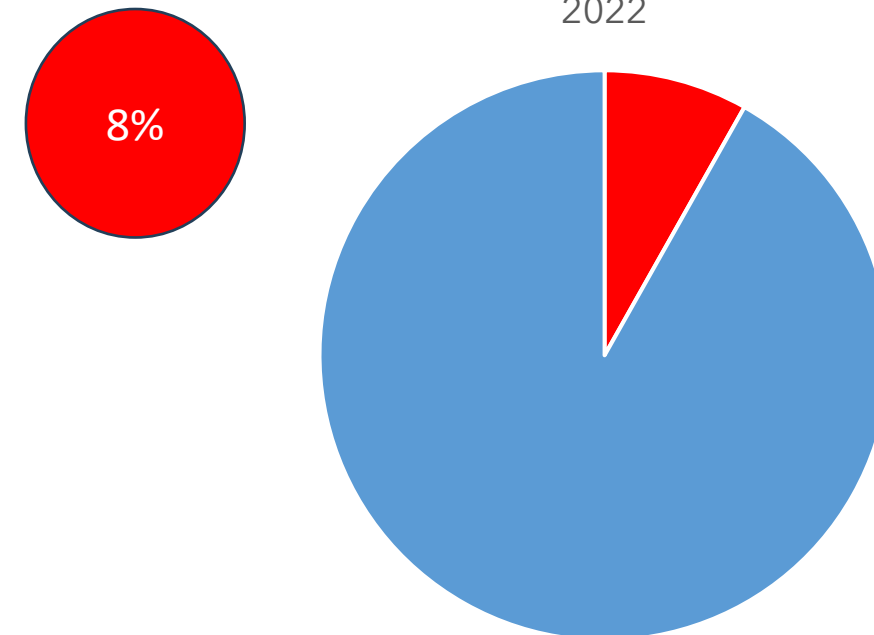
20 heures ont été comptabilisées en 2022
au sein du CNC à travers le FSP pour un apport total de 44 M€

Part des plateformes US dans le volume horaire de production audiovisuelle aidée en 2022



■ Plateformes ■ Autres

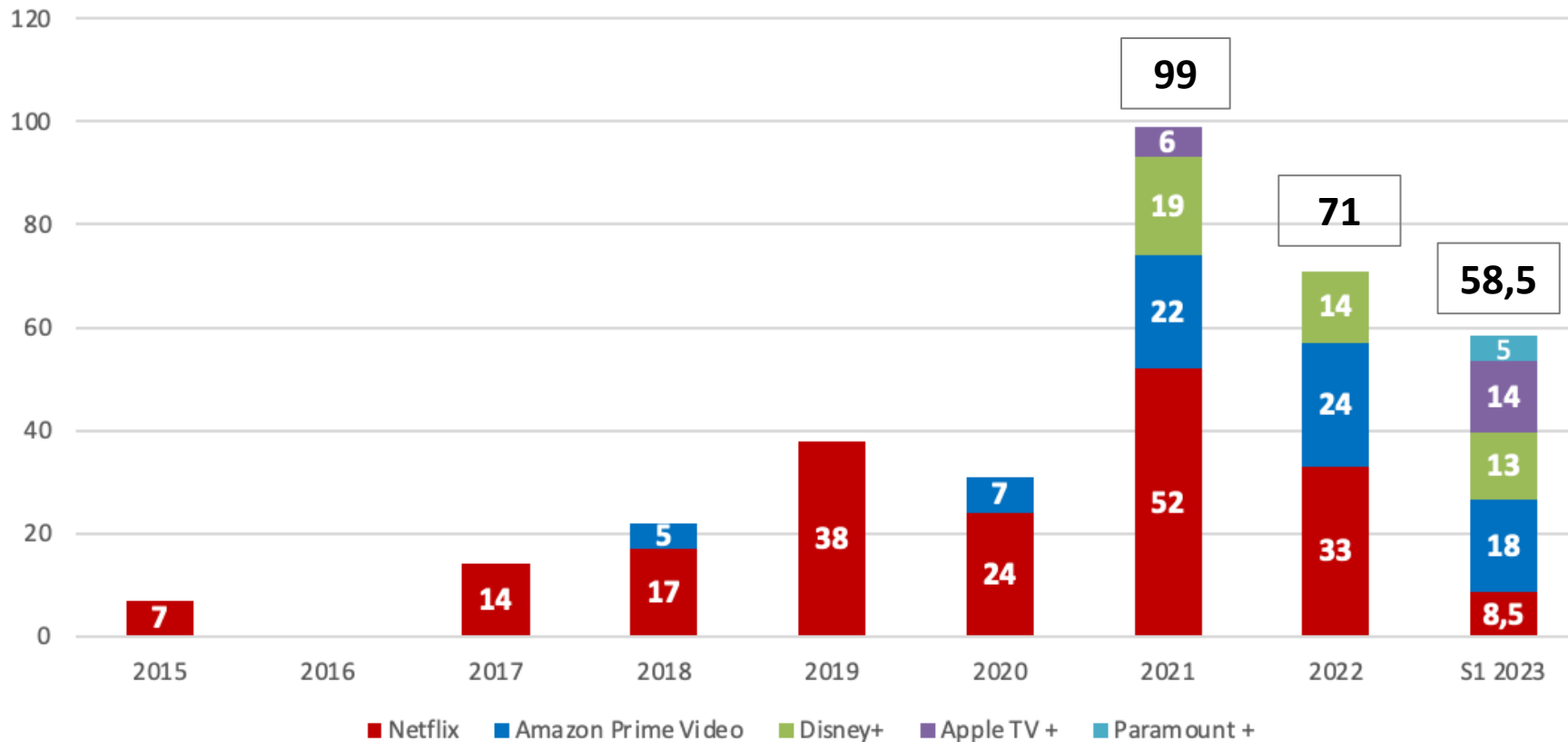
Part des plateformes US dans les investissements des éditeurs dans la production audiovisuelle aidée en 2022



■ Plateformes ■ Autres

Quel volume additionnel des PF ?

Volume de production des plateformes en France (en h)



Un investissement à terme de 400 M€ / an dans la fiction

Des coûts horaires beaucoup plus élevés : au FSA 3,2 M€/h contre 1,2 M€/h pour les productions des historiques (hors feuilletons)

Et encore plus élevés pour les œuvres hors FSA qui passent par le C2I

Un volume de production de fiction qui devrait se situer autour de 150 heures /an

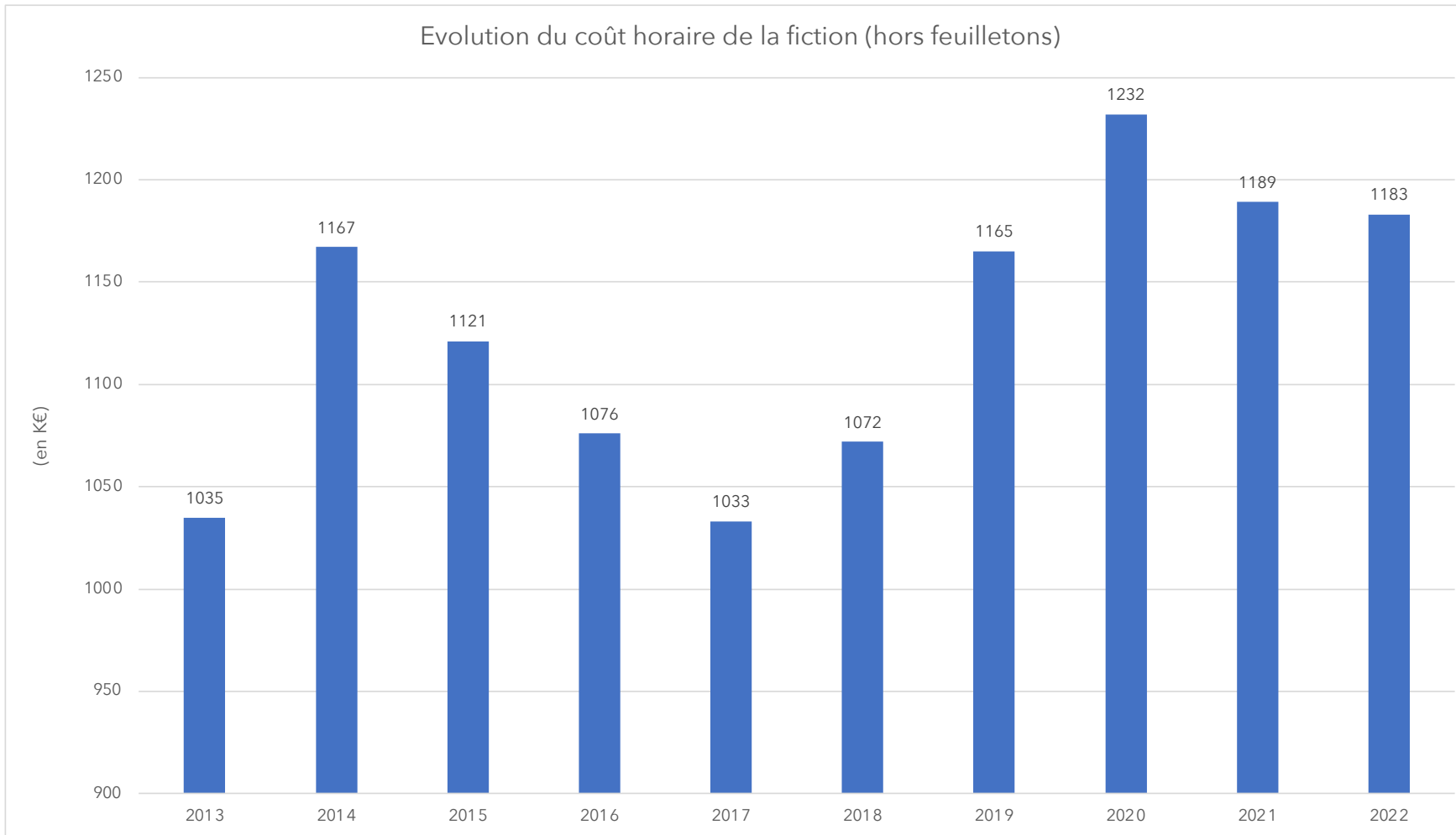
La fiction française face à l'envolée de ses coûts de production

L'inflation des coûts : qu'en est-il ?

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Evolution du coût horaire de la fiction (hors feuilletons)



Des causes exogènes (sortie crise COVID-19, guerre en Ukraine avec ses répercussions énergétiques, ...) qui atteignent le secteur comme le reste de l'économie française

Des causes endogènes : forte relance des tournages à compter du 2^{ème} semestre 2020, montée en puissance de la production pour les PF avec un bassin de talents et de techniciens contraint

Des coûts qui ont progressé de 14% en dix ans et une relative stabilité depuis 2019 à 1,2 M€/heure

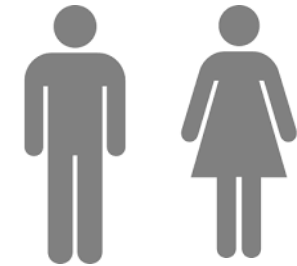
Une inflation avérée des salaires

Population : intermittents techniques de la production audiovisuelle

	Effectifs	Masse salariale	Heures
2021/2020	15,5%	28,3%	23,5%
2022/2021	4,9%	8,3%	6,2%
Janv-23/Janv-22	3,4%	18,6%	14,8%
Fév-23/Fév-22	2,0%	20,3%	15,7%
Mars-23/Mars-22	4,7%	21,0%	15,7%
Avr-23/Avr-22	2,8%	17,3%	12,5%
Mai-23/mai-22	-1,6%	13,1%	7,1%
Juin-23/Juin-22	-0,3%	15,8%	6,9%
Juil-23/Juil-22	-3,0%	3,2%	-0,3%

Depuis le début de l'année 2023, la progression de la masse salariale est chaque mois supérieure à la progression du nombre d'heures travaillées, traduisant les tensions inflationnistes sur le marché du travail.

Production
audiovisuelle



131 000 personnes
+12% par rapport à 2019

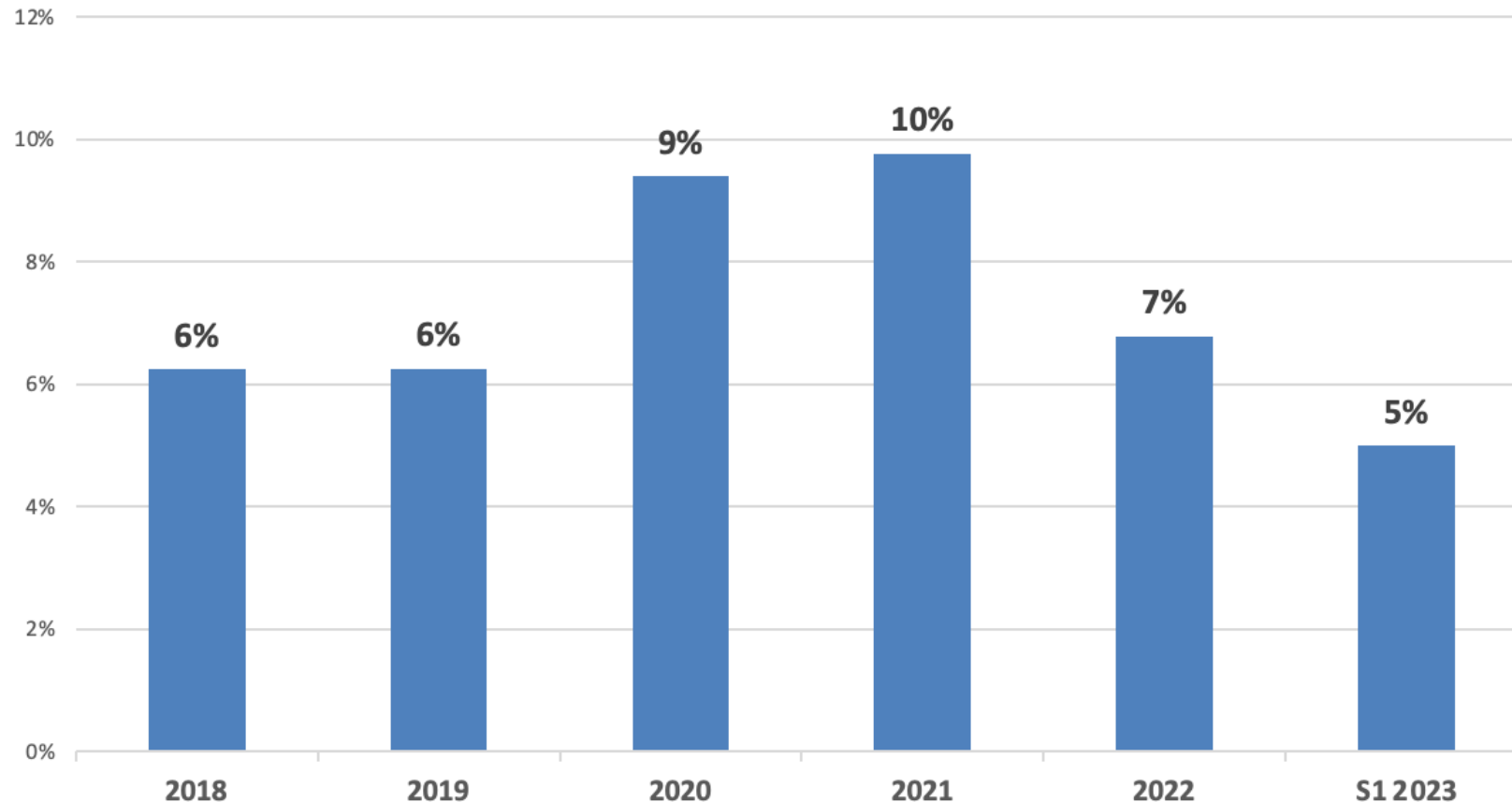
Masse salariale
1 588 M€
+24% par rapport à 2019

Une adaptation des producteurs qui ne passe pas par la délocalisation à ce stade

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Taux de délocalisation



La part des éditeurs historiques dans le financement ne cesse de se réduire
= 57,6% en 2022 (hors feuilleton et productions PF mondiales)

Adaptation permanente des producteurs pour faire face à un environnement économique contraint

Des accords structurants avec les scénaristes et les réalisateurs

Auteurs : l'audiovisuel a signé des accords dans tous les genres durant le 1^{er} semestre

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

17/04/2019

Directive européenne 2019/790 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique

12/05/2021

Ordonnance n°2021-580 portant transposition du 6 de l'article 2 et des articles 17 à 23 de la directive 2019/790

23 janvier 2023

Accord sur l'écriture documentaire signé à Biarritz

22 mars 2023

Accord sur les pratiques contractuelles en matière de fiction signé à Lille

15 juin 2023

Accord sur les pratiques contractuelles en matière d'animation signé à Annecy

Fiction : une modernisation ambitieuse des contrats de scénaristes



Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Nouvelles pratiques contractuelles en modification du 1^{er} accord 2012

Passage d'un lexique « soft law » à un lexique exhaustif et obligatoire

↳ *Plus aucune commande possible en dehors des termes définis dans l'accord*

Définition du nombre de pages par étape d'écriture (sauf dialogues)

↳ *Encadrement et standardisation des commandes*

Limitation du nombre de versions entre auteur-producteur et producteur-diffuseur, au-delà duquel il faut un avenant et une rémunération complémentaire

↳ *Protection de l'auteur contre des réécritures nombreuses sur une même commande*

Version de tournage systématisée et rémunérée

↳ *Meilleure transmission entre l'écriture et la réalisation*

Création de série

↳ *Adapter les éléments permettant de lancer l'écriture d'une série aux attentes des éditeurs : bible initiale et bible complémentaire avec minima*

Un cadre formalisé pour les Ateliers d'écriture Structurés (ADES)



Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Définition d'un Atelier D'écriture Structuré (ADES)

↳ *Affecter un cadre précis aux ADES et les distinguer des autres méthodes d'écriture*

Responsabilité des auteurs référents

↳ *Encadrer le rôle minimum des auteurs-référents au sein des ADES*

Indemnisation / commandes d'écriture en réunion ADES / scénariste

↳ *Rémunérer les auteurs au titre des travaux réalisés en réunions*

EME renforcée de 20% par rapport à l'écriture plus classique

↳ *Afficher le surcoût que cela représente pour l'éditeur de service à qui est garantie la saisonnalité*

Éléments financiers de l'accord

Scénariste Fiction



Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

ENVELOPPE MINIMUM D'ECRITURE

Enveloppe Minimale d'Ecriture destinée à couvrir toute la fiction = droits d'auteur bruts hors agents

3% des dépenses directes de l'œuvre hors ADES
3,6% des dépenses directes de l'œuvre en cas d'ADES
Minimum de 23 833 € / épisode de 52'

2,25% en cas d'adaptation d'œuvre audiovisuelle (format, film, etc.)
2,7% en cas d'ADES sur une telle adaptation
Minimum de 17 875 € / épisode de 52'

Exclusion des œuvres < 600 000 € de dépenses directes par heure
Plafond à 1,2 M€ de dépenses directes par heure = dépenses au-delà non soumises à l'EME

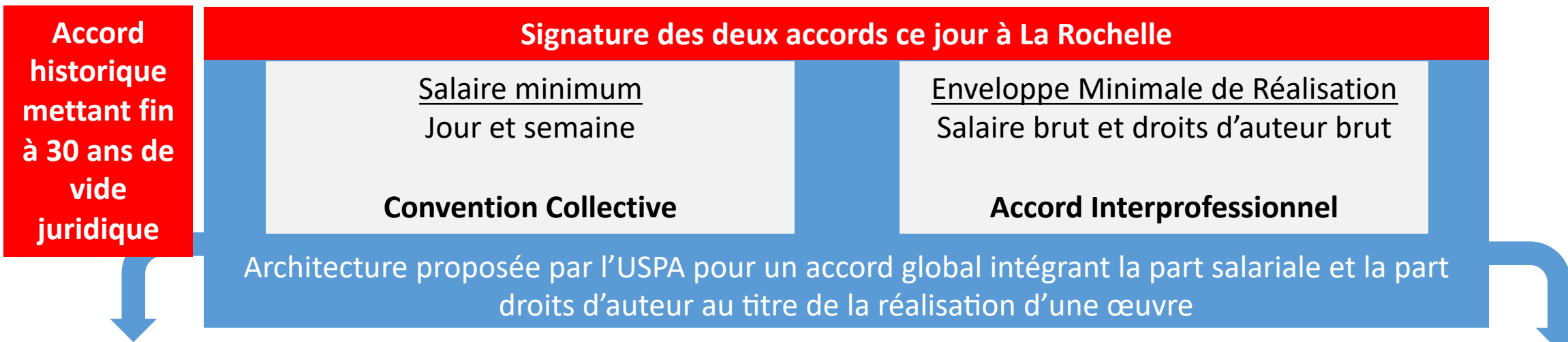
INTERESSEMENT

Pour tous les scénaristes de fiction : taux majoré après amortissement, à négocier de gré à gré, sur les recettes relevant de la gestion individuelle (RNPP-A)

CREATION DE SERIE

6 000 €	Commande de « bible initiale » avant tout engagement d'un éditeur de services
+ 5 000 €	Minimum porté à 11 k€ après signature convention de développement
+ 9 000 €	Minimum porté à 20 k€ après mise en prod de séries ≥ 600 k€ dép dir / h

Accord Réal Fiction - salaire et DA



300 € / jour
1500 € / semaine
5250 € / mois
(engagement de 13 semaines de travail effectif sur 4 mois consécutifs)
=>dégressivité

EMR = Enveloppe Minimale de Réalisation
Enveloppe globale intégrant : salaires bruts et droits d'auteur bruts de tous les réalisateurs (en cas de coréalisation)

Prime time des chaînes historiques = cible de la négo
=> Diffuseurs ayant CA > 350M€ = TF1, France 2, France 3, M6, Canal+
=> SMAD conventionnés ou notifiés par l'ARCOM

90 minutes		55 000 €
52 minutes	Pilote	28 000 €
	Episode	24 000 €
26 minutes	Pilote	15 000 €
	Episode	12 000 €

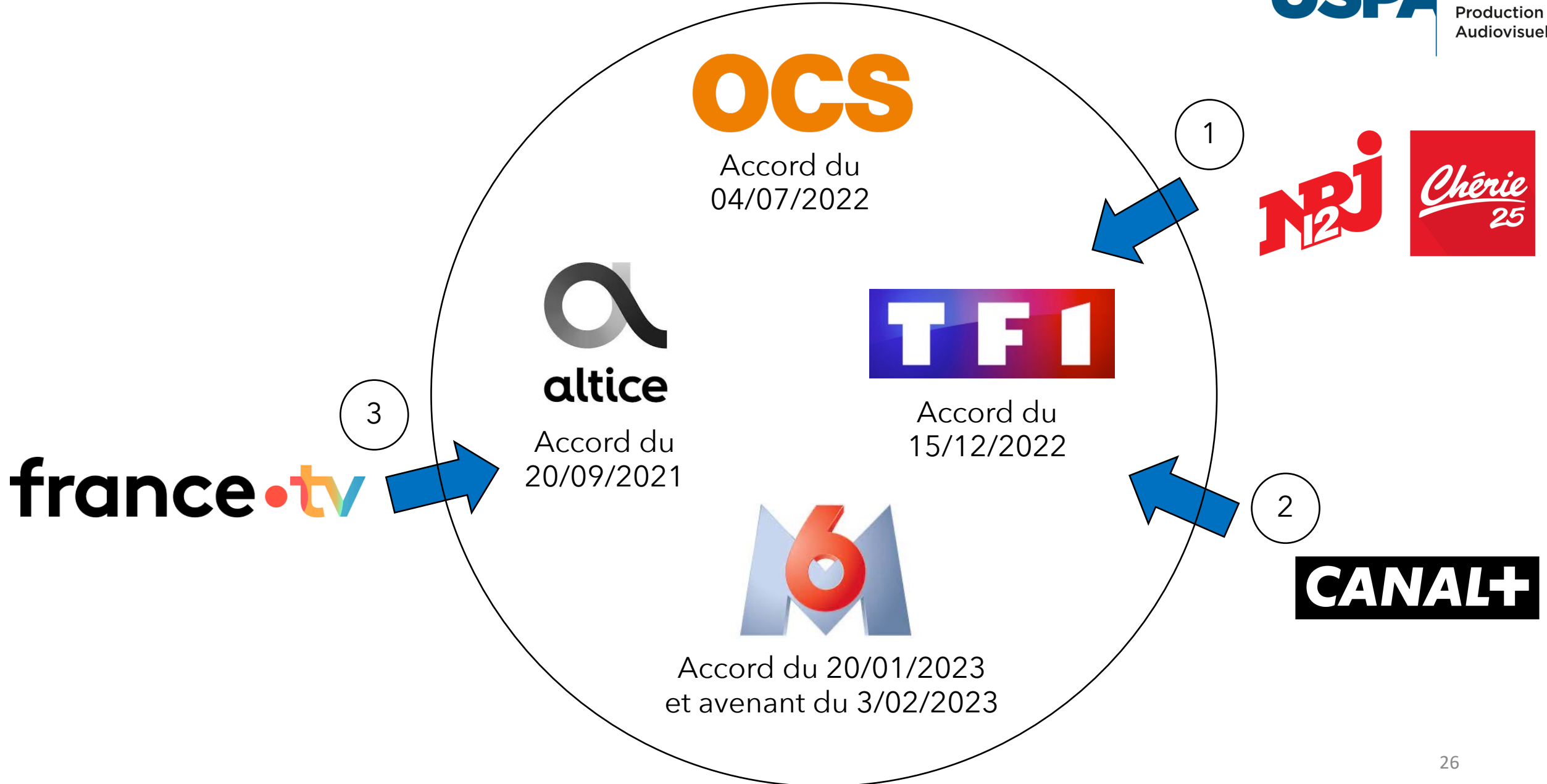
EMR différenciée pour les « pilotes », soit Unitaires et Episodes 1 de saison 1 (série ou mini-série)

Accord avec les éditeurs de services : et maintenant France Télévisions

Une grande partie du travail a été effectuée

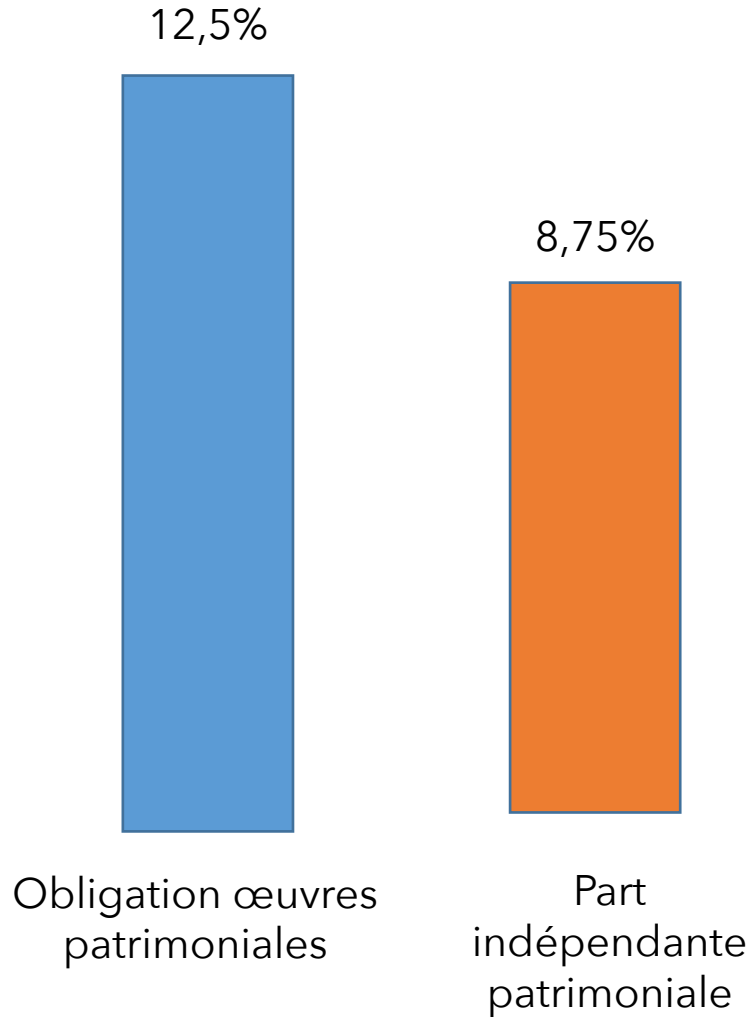
USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

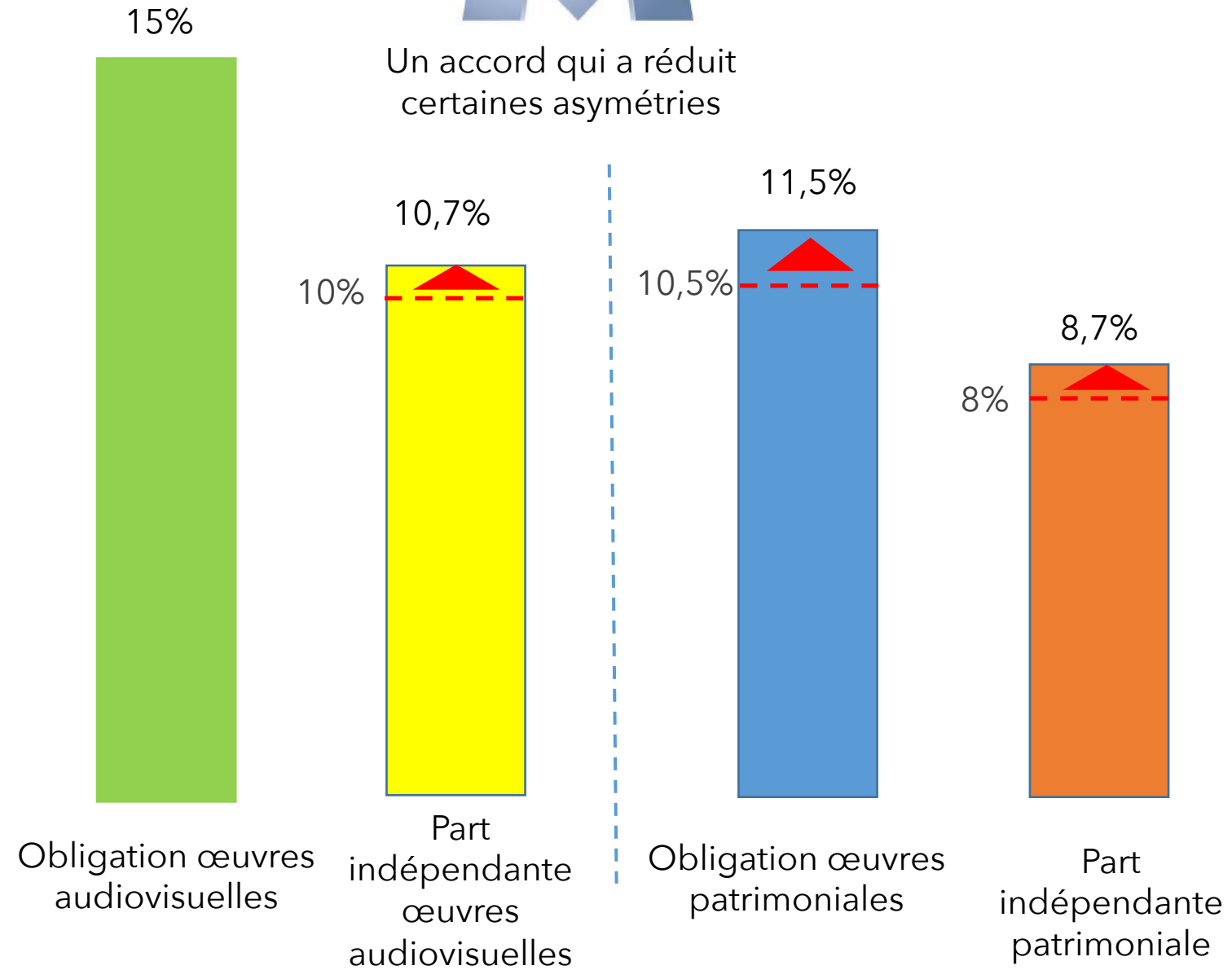




Un accord de consolidation



Un accord qui a réduit certaines asymétries



france.tv : un partenaire essentiel en plein brouillard

USPA

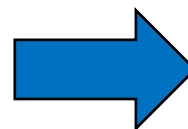
Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

440 M€ / an d'investissement dans la création patrimoniale

50%

des investissements dans la fiction des chaînes historiques

Incertitudes sur le mode de financement
Incertitudes sur la trajectoire financière



Négociations
interprofessionnelles
au point mort



Appel à projets : La grande fabrique de l'image
68 projets sélectionnés dans 11 régions
dont 11 studios de tournage, 5 studios de VFX et de post-production
et 34 organismes de formation

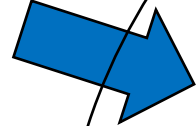
Plateformes étrangères : c'est déjà l'heure d'un premier bilan

Intégration des plateformes étrangères

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Paramount+



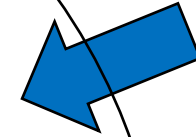
Disney+

NETFLIX

prime video



Apple tv+



max

Le conventionnement des plateformes US

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Arcom

16% du CA net de l'exercice précédent dans les œuvres audiovisuelles



95% des 16% en patrimonial (vs. 100% dans le décret) = **15,2% du CA net**

75% des 16% en EOF (vs. 85% dans le décret) = **12% du CA net**

75% des 16% en inédit (inchangé par rapport au décret) = **12% du CA net**

66% des 16% en indépendant (inchangé par rapport au décret) = **10,7% du CA net**

Recours devant
le Conseil
d'Etat contre
les trois
conventions

CLAUSE DE DIVERSITE (sur les 16% du CA net)

NETFLIX

prime video

Disney+

Animation

4,4 % dont 66% indépendant

3,5 % dont 66% indépendant

Documentaire

0,6 % Aucune précision sur répartition indépendant / dépendant

3 % 100% indépendant

1,5 % dont 66% indépendant

Captations SV

3 % 100% indépendant

Le conventionnement des plateformes US

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

prime video

NETFLIX

16% du CA net de l'exercice précédent dans les œuvres audiovisuelles

Arcom

95% dans les œuvres patrimoniales

75% dans les œuvres EOF

5 à 6% dans l'animation, le doc et le SV

66% dans la production indépendante

Accords interprofessionnels

100% dans les œuvres patrimoniales

85% dans les œuvres EOF

13% dans l'animation, le doc et le SV pour Prime Vidéo

10% dans l'animation et le doc pour Netflix

70% dans la production indépendante pour Prime Vidéo

68% dans la production indépendante pour Netflix

La nécessité d'un premier bilan du décret SMAD

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Le décret n°2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021

La prise en compte des droits monde au titre des dépenses vs une assiette d'obligation assise sur le chiffre d'affaires France

Une durée des droits d'exploitation trop longue : 72 mois dont 36 exclusifs

La clause de diversité (article 18) devait permettre en matière audiovisuelle d'assurer des financements vers les genres autres que la fiction

CISA
Coordination InterSyndicale de l'Audiovisuel
ANIMFRANCE • SATEV • SEDPA • SPECT • SPI • USPA

20% des obligations audiovisuelles pour les genres autres que la fiction

Arcom

5 à 6% pour l'animation, le documentaire et le spectacle vivant.